DLP 24-7-84393192



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

REGION MIDI-PYRENEES

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Rue Saint-Jean • BP 19 • 31130 BALMA
Tél. (61) 24.06.51

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Abonnement annuel : *92 F*
Sous-régisseur Recettes D.D.A. Hte-Gne
CCP : *8612-11 R Toulouse*

I.S.S.N. : 0752-2053

BULLETIN N° 11 DU 19 JUILLET 1984

MAIS

PYRALE

* ***Situation***

→ Le premier vol de papillons se termine progressivement, le maximum ayant été atteint au cours de la première quinzaine de juillet.

→ Les pontes déposées depuis le début juillet ont donné naissance a des chenilles qui provoquent actuellement des perforations du limbe des feuilles et des morsures sur les panicules mâles encore dans les cornets.

* ***Prévisions***

→ *La pénétration des chenilles dans les tiges au niveau de l'aisselle des feuilles va débuter prochainement.*

* ***Préconisations***

→ Dans les parcelles qui n'ont pas encore fait l'objet de traitement. et dans les zones fortement infestées l'année dernière (HAUTE-GARONNE, TARN, *BASSE ARIEGE, GERS, TARN et TARN-ET-GARONNE)*, ***intervenir avant la fin de*** **la semaine du 23 au 27 juillet**, de préférence avec un insecticide granulé (voir liste des produits dans le bulletin n° 10 du 2 juillet).

PUCERONS

* ***Situation***

→ *Présence de colonies, parfois importantes, de pucerons (Sitobion avenae en majorité).*

* ***Préconisations***

→ *Malgré les populations de pucerons observées,* ***il est inutile d'envisager un traitement aphicide ou d'ajouter un produit anti-puceron lors du traitement contre la Pyrale.***

P. 1/4

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles de MIDI-PYRÉNÉES Le Directeur-Gérant J. TOUZEAU C.P.P.A.P. N° 532 AD

SESAMIE

* Situation

→ Les chenilles de première génération achèvent leur évolution et la chrysalidation est amorcée dans de nombreuses situations.

* *Prévisions*

→ Début du deuxième vol à la fin du mois de juillet.

* *Préconisations*

→ ***Pas d'intervention avant le mois d'août.***

→ Effectuer, dès à présent, un contrôle de vos cultures pour détecter les dégâts des chenilles de première génération.

C'est la seule méthode permettant de déterminer l'opportunité d'un traitement ultérieur sur les chenilles de deuxième génération.

*

*   *

*